

LE PUBLIC EST INFORMÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA LE :

LUNDI 25 AVRIL 2022 à 18h30 - Salle du Conseil

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de la séance et appel des membres – pouvoirs
- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2022
- Désignation d'un secrétaire de séance

1 – MESURES INTERNES D'ORGANISATION		
1.00	J. CORNILLET	Maintien d'un adjoint dans ses fonctions
1.01	J. CORNILLET	Élection d'un adjoint au Maire et modification du tableau du Conseil municipal
1.02	J. CORNILLET	SPL Montélimar Agglo Développement – Remplacement d'un représentant permanent au Conseil d'administration
2 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES		
2.00	G. SAVIN	Comité Social Territorial et Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail – Fixation du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la Ville
2.01	G. SAVIN	Recrutement d'agents contractuels – Accroissement saisonnier – Été 2022
2.02	N. GRAVES	Fixation des taux d'imposition 2022
2.03	N. GRAVES	Recueil des tarifs 2022 – Création d'un nouveau tarif : bureaux partagés à la Maison des Services Publics
3 – URBANISME ET TRAVAUX		

300	J. CORNILLET	Construction d'un bâtiment multi-activités sur le site d'Espoulette – Approbation du programme de l'opération, de l'enveloppe financière prévisionnelle et du recours à une maîtrise d'œuvre privée
301	L. CHAUVEAU	Aménagement urbain les Clées – Approbation du programme de travaux, de l'enveloppe financière prévisionnelle et du recours à une maîtrise d'œuvre privée
302	L. CHAUVEAU	Acquisition de biens dans le cadre de la convention d'études et de veille foncière avec EPORA – Opération « Action Cœur de Ville »
303	L. CHAUVEAU	Acquisition d'une bande de terrain aux consorts MENARD pour conforter le Chemin de Géry
304	L. CHAUVEAU	Échange avec la SAEML MONTELIMAR HABITAT en vue d'une régularisation foncière rue du Collège et rue Pée de Colas
3.05	L. CHAUVEAU	Action Cœur de Ville – Mise en œuvre des outils pour lutter contre l'habitat indigne et la vacance sur le centre-ville de Montélimar
4 – ÉCONOMIE, COMMERCE ET TOURISME		
4.00	É. PHÉLIPPEAU	Action Cœur de Ville – Mise en œuvre du FISAC urbain sur la ville de Montélimar – Approbation de la convention de délégation de crédits à la SCIC HELLO MONTELO
5 – PRÉVENTION, SÉCURITÉ, MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ ET INSALUBRITÉ		
500	S. VERCHÈRE	Concession de longue durée de places de stationnement dans le parc public de stationnement souterrain de Chabaud à la SCCV Carré Molière
501	S. VERCHÈRE	Convention d'occupation du domaine public avec la société DSG2 MONTÉLIMAR
502	S. VERCHÈRE	Bourses au permis de conduire
503	JM. GUALLAR	Convention de partenariat 2020-2022 entre le Département de la Drôme et la ville de Montélimar relative au dispositif de prévention spécialisée – Avenant n°1

504	JM. GUALLAR	Convention de partenariat 2020-2022 entre la ville de Montélimar et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme relative au dispositif de prévention spécialisée – Avenant n°1
505	JM. GUALLAR	Programmation du contrat de ville 2022
6 – JEUNESSE ET ÉDUCATION		
600	P. CABANE	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux communaux pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement entre MONTÉLIMAR-AGGLOMERATION et la commune de Montélimar
601	P. CABANE	Participation financière de la Ville dans le cadre du programme de réussite éducative – BP 2022
602	P. CABANE	Contribution financière de la ville de Montélimar à verser à l'OGEC Chabriillan St Jean Baptiste - 2022
603	P. CABANE	Bourses au BAFA
7 – VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVITÉS		
700	C. MANIN	Subventions de fonctionnement aux associations – Exercice 2022
701	C. MANIN	Subventions exceptionnelles aux associations – Exercice 2022

- Relevé de décisions
- Questions diverses au sens du règlement intérieur
- Questions écrites

Le Maire

Julien CORNILLET




En vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la tenue de cette réunion se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister. Toutefois, le caractère public de la séance sera assuré par sa retransmission en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Montélimar.